

Notes prises en vue de la réunion du Groupe d'étude informel de l'OMD sur les négociations de l'OMC concernant la facilitation des échanges

(Objet: réunion du GNFE de l'OMC des 1 – 3 octobre et réunions connexes)

Note: Le Secrétariat n'a pas assisté à ces réunions de l'OMC. J'ai préparé ces notes pour mon usage personnel lors de la réunion du Groupe d'étude informel de l'OMD du 10 octobre, compte tenu des contributions et des informations reçues des collègues de Genève qui ont assisté à ces réunions. Ces notes sont placées sur les sites Web de l'OMD comme demandé par les Membres qui ont participé à la réunion du Groupe d'étude informel de l'OMD du 10 octobre. Les Membres qui souhaitent en utiliser la teneur doivent contacter leur propre source d'information à Genève/Capitale (par ex., bureau de délégation à Genève, Ministère des Affaires étrangères, Ministère du commerce, etc.) à des fins de vérification.

5 octobre 2007
Toni Matsudaira

Généralités

- La réunion du GNFE de l'OMC, qui a été tenue durant la semaine du 1er octobre, a attiré un nombre satisfaisant de participants membres de l'OMC. Néanmoins, l'atmosphère de la réunion donnait à penser que les participants attendaient l'évolution des ordres du jour des autres négociations et notamment de celles sur l'agriculture et sur l'accès au marché pour les produits non agricoles (AMNA) et qu'ils étaient extrêmement attentifs à ces questions.
- En d'autres termes, bien que certains documents, dont notamment la version révisée de documents antérieurs, aient été déposés en vue des négociations et que des questions les concernant aient été posées et des réponses apportées, l'intérêt et l'attention des membres de l'OMC présents dans la salle de réunion semblaient se porter ailleurs.
- Il semblerait que la réunion du GNFE ait été relativement calme. La durée prévue pour la session était de trois jours plus un demi-jour mais elle s'est achevée après trois demi-jours.
- Au titre de l'Engagement unique, les négociations sur la facilitation des échanges devaient être considérées parallèlement aux avancées accomplies dans le cadre du cycle de Doha.
- Plusieurs initiatives ont été prises à Genève à l'occasion de la réunion du GNFE à savoir, un séminaire technique ouvert, des consultations bilatérales et multilatérales et des réunions, ainsi que des réunions des OIG.
- Exception faite de l'OMD, toutes les organisations visées à l'Annexe D à savoir, FMI, OCDE, CNUCED, Banque mondiale, ont participé à la réunion. Elles ont participé aux travaux de fond sur le guide et les méthodes de travail à l'appui des NGFE. L'absence de l'OMD affaiblit la qualité du travail accompli et des mesures coordonnées visant à assurer les synergies avec les instruments et le travail de l'OMD.

Contribution sur papier

- (brève introduction aux documents suivants: TN/TF/W/43/Rév.12 (Compilation des propositions de la 3^e génération), W/106/Rév.7 (liste de documents), W/114/Rév.1, W/115/Rév.1, W/123/Rév1, W/146, W/149)
- TN/TF/W/114/Rév.1 (Publication et disponibilité: Japon, Mongolie et Suisse) – révision visant à refléter certains commentaires émis par les autres membres de l'OMC à savoir, ajouter «règlements interprétés et appliqués d'une manière uniforme», effacer un texte sur «le point d'information initial»
- TN/TF/115/Rév.1 (Consultation préalable et commentaires: Corée, Japon, Mongolie, Suisse) –révision visant à refléter certains commentaires émis par les autres membres de l'OMC, par exemple, prévoir une certaine flexibilité quant à la possibilité de permettre ou non la consultation préalable, limiter les entités éligibles devant être consultées aux entités dans les territoires
- W/123/Rév1 (Coopération douanière: Inde, Afrique du Sud et Sri Lanka) –révision visant à confirmer que la première tentative devrait être réalisée dans le pays avant de demander les renseignements à l'autre pays et, ce faisant, répondre aux questions qui se posent en matière d'actions publiques, de confidentialité, ce qui serait une charge considérable selon les membres auxquels les renseignements ont été demandés. Puisque les renseignements s'échangent d'une manière bilatérale, une langue mutuellement acceptable peut être choisie.
- W/146 (régime de transit sans contingent: Turquie, Géorgie) –régime de transit sans contingent non-discrimination des redevances en termes d'origine ou de destination: la Turquie a fourni au GNFE une présentation effectuée sur des transparents
- W/149 (Assistance technique: CE) – projets FE - AT/RC de la CE et des États membres de l'UE, y compris certains projets infrastructurels
- Les négociations ont également porté sur certaines propositions antérieures à savoir, W/131 (normes internationales), W/138 (Guichet unique), W/144/Rév.1 Envois accélérés.

Réunions informelles des membres de l'OMC (liste sans doute non exhaustive)

- GEA: services d'envois express –utilisateurs de Cambodge, France; Aramex en Jordanie; douane du Guatemala

Points à relever (dans les négociations)

- **Objet: Mise en œuvre, S&D:** Qui doit établir qu'un pays possède les capacités suffisantes pour la mise en œuvre de certains engagements? Qui peut juger que la capacité suffisante est atteinte après l'AT/RC? Il conviendrait que le pays concerné pose ce jugement parce qu'il est le mieux à même de connaître la situation et qu'il est souverain. D'aucuns estiment qu'il est utile que les donateurs et les autres membres participent au processus de suivi et de mise en œuvre et d'AT/RC. D'autres pensent que le processus de suivi au niveau multilatéral est utile.

- **Objet: AT/RC:** Les renseignements demandés en ce qui concerne l'AT/RC et relatifs à la FE devraient-ils l'être par l'intermédiaire de l'unité AT/RC qu'il a été proposé de créer au sein du Secrétariat de l'OMC? (Certains pays ont mentionné d'une manière informelle le guichet unique du processus de l'AT/RC en matière de FE) ou y a-t-il lieu de maintenir le système bilatéral existant?)
- **Objet: transit sans contingent:** Cette proposition est-elle adaptée au GNFE ou à l'AGCS? Plusieurs contingents reposent sur des dispositions réglementaires relatives à l'environnement; cela pourrait être un des objectifs politiques légitimes.
- **Objet: Utilisation des normes internationales:** Le principe est bon mais il faut prévoir une certaine souplesse parce que tous les pays ne sont pas membres des organisations concernées. L'article 2, paragraphe 4 de l'accord OTC de l'OMC contient un principe analogue qui peut servir de guide.
- **Objet : guichet unique:** le principe est bon mais relativement ambitieux compte tenu de la situation des pays en développement – nécessité de prévoir une clause d'effort maximal. La mise en œuvre progressive est autorisée pour tous les pays ou pour les pays en développement uniquement. D'aucuns ont déclaré que les engagements n'étaient pas suffisamment spécifiques.
- **Objet: Envois accélérés:** la responsabilité d'établir des procédures douanières spéciales applicables aux prestataires de services limités uniquement? Trop grande difficulté de réaliser la mainlevée dans un délai d'une heure. Difficulté de l'absence de procédure distincte concernant la valeur et le poids. Les renseignements répertoriés dans la proposition pourraient ne pas suffire pour la gestion des risques.
- **Objet: Publication des informations:** La publication par internet est-elle une pratique recommandée ou contraignante?
- **Objet: Consultations préalables et commentaires:** Quels sont les «cas d'urgence» ou les cas «d'autres exceptions limitées rendues publiques»? Qui doit en décider?
- **Objet: Coopération douanière:** faut-il obtenir l'autorisation des membres auxquels les renseignements sont demandés uniquement pour les actions publiques ou également pour les actions judiciaires? Quel est le rôle de «l'organisme central»? Il peut être nécessaire de couvrir d'autres organismes gouvernementaux/administrations? Il peut être nécessaire de prévoir une clause *de minimis*? Il peut être nécessaire de prévoir une clause de supériorité de l'accord bilatéral. Une réponse est apportée à la question relative à la confidentialité mais elle est incomplète.

Évaluation des besoins au GNFE

- **Guide:** TN/TF/W/143

- 60 membres de l'OMC demandent une assistance pour effectuer une autovérification tandis que d'autres membres de l'OMC se préparent à présenter leurs demandes.
- Le Secrétariat de l'OMC prévoit de fournir une assistance à 11 membres de l'OMC en 2007. Dans le plan du Secrétariat de l'OMC, il y aura deux facilitateurs: l'un est un expert en matière de négociations à l'OMC et l'autre un expert en matière de FE, dans le domaine notamment des procédures douanières. L'OMD contribue au 2^e groupe à partir de/ par l'intermédiaire de la DRC.
- Mexico achevé en septembre. Ernani, DRC, a fait office de facilitateur. Il a fait savoir que c'était un succès (50 participants environ, dont 10 viennent du secteur privé et 6 de la douane). Dans le plan du Secrétariat de l'OMC en 2007, les 11 membres de l'OMC sont: Mexique (terminé), Maurice, Bangladesh, Tanzanie, Pakistan, Burundi, Bénin, Paraguay, Jordanie, Honduras et Guatemala [l'OMD a été invitée à contribuer aux évaluations des besoins des pays (en souligné)]
- Pour recevoir l'évaluation des besoins, il est nécessaire d'établir un comité national /cadre de coordination de la FE constitué par les administrations, les ministères, les organismes et le secteur privé concernés – cela poserait des difficultés dans certains pays
- Contribution: Espagne, Taipei chinois, Suisse et Suède: d'autres sont à prévoir notamment les autres États membres de l'UE

Observations générales concernant la réunion du GNFE d'octobre

- Progrès apparemment limités
- Il semblerait que les membres de l'OMC attendent les progrès ou l'absence de progrès dans le cadre des négociations agricoles et sur l'AMNA.
- À ce stade, absence de conflit politique significatif en matière de négociations sur la FE mais personne ne souhaite payer le prix de la FE (à savoir, en acceptant un compromis dans le cadre des négociations agricoles)
- Néanmoins, j'ai relevé les observations suivantes: (1) lorsque les négociations agricoles et sur l'AMNA seront engagées (ce qui signifie qu'elles approcheront de leur terme et que seuls les détails techniques devront être réglés), le GNFE devra accélérer ses travaux pour rattraper son retard; (2) si elles échouent, les membres de l'OMC devront sauver le cycle de Doha et l'OMC. Ils pourraient en déduire que seul le GNFE est capable d'indiquer au monde leur aptitude à conclure. En tout état de cause, le GNFE devrait accélérer le processus.
- Il est supposé que les textes révisés de la présidence relatifs aux négociations agricoles et sur l'AMNA seront diffusés avant la fin du mois ou au début du mois de novembre.
- D'aucuns estiment que le GNFE devrait produire un texte de la présidence et d'autres jugent qu'il est préférable de maintenir la procédure existante à savoir, élaborer un projet fondé sur la compilation par les membres.
- Rumeur au sujet d'une réunion ministérielle (ou d'une réunion ouverte aux ministres) à la fin du mois de novembre ou décembre.

Prochain GNFE

- À titre provisoire, la semaine du 5 novembre – en fonction de la disponibilité de la salle de réunion/des progrès accomplis dans le domaine des négociations agricoles et sur l'AMNA
- Plusieurs membres essentiels de l'OMC ont souhaité une augmentation de la fréquence des réunions informelles jusqu'à la prochaine réunion du GNFE et ce pour accélérer la phase rédactionnelle
- 10 octobre: consultation de type confession avec le président du GNFE sur les modalités des procédures du GNFE
- En espérant qu'un fonctionnaire compétent du Secrétariat de l'OMD pourra participer aux réunions du GNFE et aux consultations informelles des membres de l'OMC, ainsi qu'au travail d'élaboration technique du projet.